

**COMMUNE DE FONTAINES EN SOLOGNE**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JANVIER 2026**  
**AFFICHAGE**

**Procès-verbal : séance du Conseil Municipal du Mardi 20 Janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 Janvier à 19 heures, le conseil municipal de la Commune de Fontaines en Sologne, dûment convoqué le 13 Janvier, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARON Gérard.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13 Janvier 2026.

**Présents** : M. BARON Gérard, M. LEPINE Denis, Mme PANGAULT Gaëlle, M. CHAUSSET Laurent, Mme LIGNIERE Marie-José, M. MECHIN Damien, Mme ROBINEAU Caroline, M. AMELOT Claude.

**A été élu secrétaire de séance** : M. AMELOT Claude

**Absents excusés** : M. ECUYER Franck donne pouvoir M. MECHIN Damien, Mme LECOMTE Roselyne donne pouvoir à M. BARON Gérard, Mme MOREAU Peggy donne pouvoir à Mme LIGNIERE Marie-José, Mme GARNIER Pascale donne pouvoir à Mme PANGAULT Gaëlle, Mme NORMAND Sandrine donne pouvoir à M. LEPINE Denis, Mme PASQUIER Dorine,

Nombre de conseillers en exercice : 14    Présents : 8    - Pouvoirs : 5    - Votants : 13

**N°01-2026- CONVENTION 2026 POLE ADOLESCENTS MONT-PRES-CHAMBORD : PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS ET ACTIONS ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES – PÔLE JEUNESSE SERVICE A LA POPULATION**

Le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat ainsi que le mode de calcul concernant la participation financière avec la commune de Mont-Près-Chambord qui fixe les conditions de participation des jeunes de 11/17 ans résidant sur le territoire de la commune de Fontaines en Sologne, donnant l'accès aux activités et actions éducatives et pédagogiques du Pôle jeunesse du Service Population.

**N°02-2026- AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)**

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif **2025** s'élèvent à **161 248.03 €**.

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS 2025 VOTÉES + DM	197 609,50 €
RAR 2024 (à déduire)	500,00 €
EMPRUNTS (16) (à déduire)	35 861,47 €
TOTAL	<b>161 248,03 €</b>
CÁLCUL 25 % (1/4 CREDITS) : (montant maximum à engager)	40 312,00 €

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif **2026**, dans la limite d'un montant de **40 312.00 €**, selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre ou opération	Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant
Chapitre 21	2152	Matériels de voirie	3 358,51 €
Chapitre 21	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	34 522,01 €
Chapitre 21	2188	Autres immobilisations corporelles	449,80 €
<b>Total</b>			<b>38 330,32 €</b>

**N°03-2026- AVIS SUR LA DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG 41 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT VALLÉE DU CHER A LA SOLOGNE**

Le conseil municipal a donné un avis favorable à l’affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

**N°04-2026-DÉLIBÉRATION PORTANT MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D’UNE SALLE COMMUNALE EN PÉRIODE ÉLECTORALE**

Le conseil municipal a donné son accord pour la mise à disposition d’une salle municipale pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l’année précédant le premier jour du mois d’une élection, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition de la salle Intergénération.

**La séance est close à 20h30**

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée pour le 17 Février 2026

**Le Secrétaire de séance**  
**M. AMELOT Claude**




**Le Maire**  
**M. BARON Gérard**

